

# La stratégie de domiciliation doit permettre d'inverser la tendance

**Le Canton de Neuchâtel a vu sa population décroître de 571 habitant-e-s en 2020 et compte 175'757 personnes résidentes en fin d'année. Le contexte particulier de la crise pandémique nous confronte à un solde naturel négatif inédit. Si l'on exclut ce phénomène, la population tend à se stabiliser. Afin de retrouver une dynamique de croissance, le Conseil d'État veut renforcer l'attractivité résidentielle du canton. La nouvelle stratégie de promotion de la domiciliation est actuellement en consultation.**

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, notre canton enregistre une baisse de sa population. Si les flux de population continuent à s'améliorer, le solde migratoire (arrivées – départs) reste encore légèrement négatif. À cela s'ajoute en 2020 un solde naturel (naissances – décès) fortement déficitaire, en raison de la hausse de la mortalité et de la baisse de la natalité.

Aux yeux du Conseil d'État, il est nécessaire de stopper l'érosion démographique subie par le canton et de retrouver aussi rapidement que possible une dynamique de croissance démographique profitable à l'ensemble du territoire cantonal.

À ce titre, la priorité donnée au renforcement de l'attractivité résidentielle tout au long de la législature écoulée ouvre de nouvelles perspectives. En effet, grâce aux décisions politiques majeures prises ces dernières années, les conditions-cadres s'améliorent année après année. Ainsi, le dernier volet de la réforme fiscale est entré en vigueur cette année, tandis que les grands travaux liés aux contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds vont débiter en 2021. Et ce mouvement positif va se poursuivre dans les années à venir, avec la mise en œuvre du nouveau plan directeur cantonal d'aménagement du territoire ainsi qu'avec la concrétisation de la liaison ferroviaire directe entre les deux pôles urbains.

Afin de tirer le meilleur parti de cette amélioration de la compétitivité du canton en tant que lieu de vie agréable et accueillant, le Conseil d'État entend déployer une politique cantonale de promotion de la domiciliation. La stratégie imaginée par l'État avec le concours de nombreux partenaires est actuellement en consultation. Ce projet ambitieux vise à unir et mobiliser toutes les forces qui contribuent à l'attractivité résidentielle du territoire dans une dynamique commune, afin de mieux promouvoir les nombreux atouts du canton.

Annexe : Les chiffres-clés du recensement 2020

Retrouvez les chiffres détaillés du recensement sur : [www.ne.ch/stat](http://www.ne.ch/stat)

## Contacts :

**Jean-Nat Karakash, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de l'action sociale, tél 032 889 68 00 ;**

**Gérard Geiser, chef du service de statistique, tél. 032 889 68 22, pour des questions sur l'organisation du recensement.**

Neuchâtel, le 11 février 2021